



Prise de renseignements apres depart

Par **sabrina76**, le **16/09/2008** à **22:22**

bonjour,

j'ai effectué il y a peu une mission intérim en vue d'un cdi dans un magasin de luminaire. la mission se passant mal (je suis la 5eme vendeuse à passer en 1an et à ne pas être resté) et suite à une dispute avec sa femme parce que j'avais osé demandé une pause j'ai mis fin à la mission avec l'accord de l'agence intérim.

Je viens d'apprendre par une ancienne collègue que le patron une semaine après mon départ à joint un ancien employeur pour prendre des renseignements sur moi alors que je ne travaille même plus pour lui.

Est ce bien légal et jusqu'où a t'il le droit d'aller je ne travaille plus pour lui a t'il vraiment le droit de se renseigner comme ça sur moi ?

Quand à mon ancien employeur à t'il le droit comme ça de donner des renseignements sur moi à un patron pour qui je ne travaille même plus?

merci de votre aide